# LE MAS DE TENCE

#### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

# COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2023

<u>PRESENTS</u>: BROUSSARD Olivier – GUERIN Alain - NURY Marcel - CROUZET Éric - MOUNIER Marie-Laure – PACALON Didier - ROCHETTE Romuald - PRIEUR DREVON Marie-Hélène - VEY Christophe - ABRIAL Evelyne

ABSENTS EXCUSÉS: POCHELON Cyril (pouvoir)

Mme Evelyne ABRIAL a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2022 et prend les délibérations cidessous :

DCM 2023/01: COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

DCM 2023/02 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

DCM 2023/03: AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

DCM 2023/04 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

DCM 2023/05: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

DCM 2023/06: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

DCM 2023/07 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2023

DCM 2023/08: REEVALUATION DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL

DCM 2023/09 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DCM 2023/10 : TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

DCM 2023/11 : DEMANDE DE FINANCEMENT GITE LE BELVEDERE

## DCM 2023/01 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du comptable public qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte financier unique du budget principal 2022

# **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 163 071.53 € RECETTES : 228 441.78 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 65 370.25 €

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES : - 79 791.00€ RECETTES : 33 676.80 €

RESTE A REALISER (Dépenses) : 36 550.00 € RESTE A REALISER (Recettes) : 58 830.00 €

La section d'investissement fait état d'un solde déficitaire de 46 114.20 €

#### DCM 2023/02 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du comptable public qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte financier unique du budget assainissement 2022

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 5 489.78 € RECETTES : 5 813.83 €

La section de fonctionnement fait état d'un solde excédentaire : 324.05 €

# LE MAS DE TENCE

#### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

# COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 10 324.50 € RECETTES : 48788.35 €

La section d'investissement fait état d'un solde excédentaire de 38 463.85 €

# DCM 2023/03 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2022, décide :

- D'inscrire la somme de **41 536.05 € au compte 002**, excédent de fonctionnement reporté
- D'inscrire la somme de **46 114.20 € au compte 001**, déficit d'investissement reporté
- D'affecter la somme de 23 834.20 € au compte 1068, couverture du besoin réel en investissement

#### DCM 2023/03 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2022, décide

- D'inscrire la somme de 324.05 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté
- D'inscrire la somme de 38 463.85 € au compte 001, excédent d'investissement reporté

#### DCM 2023/05 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023 qui s'équilibre à 196 677.05 € en section de fonctionnement et à 186 053.34 € en section d'investissement.

<u>Dépenses imprévues</u>: Dans la nomenclature M57, la notion de dépenses imprévues n'existe plus mais la M57 prévoit une possibilité de virement de crédits par la création du principe de fongibilité des crédits. Le Conseil municipal en vote l'autorisation à l'unanimité dans les limites qu'elle fixe (avec un taux maximum réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections).

# DCM 2023/06: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023 qui s'équilibre à 5 625.06 € en section de fonctionnement et à 43 228.91 € en section d'investissement.

#### DCM 2023/07 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation (TH) : 7.15 % (applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants)
- Taxe Foncière bâti (TFB): 31.30 %
- Taxe Foncière Non bâti (TFNB): 66.33 %

## DCM 2023/08: REEVALUATION DE LA REMUNERATION D'UN AGENT CONTRACTUEL

Le conseil municipal approuve la réévaluation de la rémunération d'un agent d'entretien employé depuis 2005 par la commune, et propose une revalorisation sur la base de la grille indiciaire adjoint technique territorial : Indice Brut 419 et Indice Majoré 372.

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE



# COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

## DCM 2023/09: CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

M. le Maire explique la nécessité d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un adjoint administratif, qui effectue actuellement 16 heures. Il convient donc de créer l'emploi d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 18 heures hebdomadaires pour la fonction de secrétaire de mairie. La suppression de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet : 16 heures hebdomadaires, pour la fonction de secrétaire de mairie sera votée lors d'une prochaine délibération après réception de l'avis du Comité Social Territorial.

## DCM 2023/10 : TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

TLPE : cette taxe s'applique aux supports publicitaires fixes, extérieurs et visibles d'une voie publique les conseillers adoptent les tarifs suivants, pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique) dont la superficie est inférieure ou égale à 50m²: 17.70 €; dont la superficie est supérieure à 50m²: 35.40 €
- Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique) dont la superficie est inférieure ou égale à 50m²: 53.10 €; dont la superficie est supérieure à 50m²: 106.20 €
- Pour les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12m²: 17.70 €; dont la superficie est comprise entre 12 m² et 50m²: 35.40 €; dont la superficie est supérieure à 50m²: 70.80 €

## DCM 2023/11 : DEMANDE DE FINANCEMENT - GITE LE BELVEDERE

M. le maire explique que les dépenses liées à l'aménagement du gîte Le Belvédère sont revues à la hausse et qu'il est nécessaire de réajuster le plan de financement initial. La DETR perçue sera d'un montant de 15 000 € H.T. ; la Région a voté une participation de 10 745 € H.T., aussi le conseil municipal demande une aide à la Communauté de Communes du Haut Lignon à hauteur de 10% des dépenses totales + 14 000 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Avancement des travaux au gîte Le Belvédère : les aménagements extérieurs sont quasiment achevés : terrasse, plantation d'une haie et toiture. À l'intérieur, plâtre, peinture et électricité sont terminés, la fumisterie et la plomberie sont en cours. Il reste l'ameublement, la décoration et l'équipement électroménager. Le gîte pourra accueillir 6 personnes, le linge sera fourni aux locataires et entretenu par un prestataire.
- Le maire propose que les aménagements des biens qui restent à charge de la commune sur les anciennes sections du Pinet et de Plantespinat soient mis à l'étude avec l'assistance de l'EPAGE, agence spécialisée dans la mise en valeur des zones humides.